

Compte-rendu de l'assemblée constituante du conseil de quartier Reine Blanche du 25 septembre 2006

Ordre du jour :

Election du 2^{ème} collège du Conseil de Quartier.

Préambule :

Onze personnes étaient présentes, dont 4 membres du premier collège.

La séance a débuté à 20h35 et s'est terminée vers 22h35.

Bernard Dexet et Colette Delaplace ont animé la réunion.

Idir Chabane est l'agent de développement référent sur le quartier, il s'est chargé de l'élaboration de ce compte-rendu.

I. Présentation des Conseils de Quartier.

ORIENTATIONS

Le 27 mars 2003, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité un texte d'orientation portant sur le développement de la démocratie locale

Il comprend trois parties :

1. La vie de l'assemblée locale et des établissements publics.
2. Les relations entre élus, associations et citoyens.
3. La démocratie directe et la participation.

Le texte adopté par le Conseil Municipal préconise :

[...] la création de collectifs de quartier, composés pour une part, à l'image des Conseils de Quartier [Loi dite "démocratie de proximité"] et pour une autre de représentants désignés indépendamment du Conseil Municipal.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Émettre un avis, visé par le Conseil Municipal, sur toutes les délibérations concernant le quartier
- Participer à l'élaboration du budget de la ville
- Chaque instance établit son règlement intérieur avec une partie commune à tous les quartiers et une partie spécifique. La partie commune fixe les droits et responsabilités des instances de quartier
- Des moyens propres de fonctionnement sont alloués à ces instances pour qu'elles puissent librement travailler et communiquer. Des partenariats financiers sont recherchés entre la ville, Les bailleurs et d'autres... permettant la réalisation de projets à l'instigation des habitants.

OBJECTIFS

Rappelons les objectifs fixés par le Conseil Municipal :

- Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier.
- Favoriser une participation permanente des populations.
- Encourager toute initiative de pratiques démocratiques.

COMPOSITION

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau Mazagran, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.
Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



Ces conseils ont essentiellement un rôle d'animateur de la vie démocratique du quartier

- La mise en place des conseils des quartiers s'effectue au cours d'une assemblée constituante à l'issue de laquelle un collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est créé
- Ce collectif est composé de quinze membres répartis en deux collèges, selon la proportion 1/3 et 2/3.
- * Le premier collège de cinq membres est constitué des acteurs du quartier
- * Le second collège de dix membres est élu par l'assemblée constituante
- * Le collectif se dote d'une direction collégiale de trois membres qui est constituée en respectant la portion 1/3, 2/3 des deux collèges.

COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Les pouvoirs et responsabilités des conseils de quartier sont définis ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Les projets et propositions
3. Les avis (le Conseil de Quartier est consulté par le Conseil Municipal)

La place de l'enfance : permettre l'expression des enfants

- * Le collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est désigné pour une période d'un an
- * Les réunions des conseils de quartier, auxquelles sont invités tous les habitants du quartier, ont lieu au moins trois fois par an.
- * Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :
 - établir un rapport d'activité ;
 - débattre des grands projets de ville ;
 - proposer des orientations de travail pour l'année à venir.

MOYENS

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier constituée de trois membres du collectif de la vie démocratique et citoyenne.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du collectif un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

II. LE DÉBAT

Communication :

- Qui a été informé ce soir ?

Réponse : Tous les habitants ont été invités par quartier, y compris les sociétés. Les membres des conseils de quartier peuvent réfléchir sur « comment élargir le cercle ? ».

Utilité du conseil de quartier :

- Il y a deux ans, dans le cadre des rencontres de quartier organisé par le Maire, nous avons évoqué les problèmes de signalétiques, de stationnements et de voisinage. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de réponse, pourquoi ?

Réponse : Ces problèmes relèvent maintenant de la compétence des conseils de quartier. Ceux-ci pourront dès à présent suivre les dossiers et permettre aux services publics d'accélérer le dialogue avec les riverains. Ce n'est pas aux élus de définir l'ordre du jour de vos réunions, c'est bien aux habitants que revient le choix des sujets abordés et, à eux, de faire remonter les propositions aux élus.

- Des lieux de démocratie existent déjà dans les amicales et les associations du quartier, n'avez-vous pas peur que cela fasse double emploi ?

Réponse : Bien au contraire, c'est un lieu où tous peuvent être représentés, habitants, adhérents, entreprises. C'est une vision globale du quartier que souhaite le conseil municipal.

- Moi, je suis déjà membre d'une association ?

Réponse : Ce n'est pas un lieu de substitution pour enrailler le travail formidable de vos associations mais un lieu complémentaire, pour tous les habitants du quartier Reine Blanche.

- Cela peut-il être un lieu de concertation pour tous les riverains ?

Réponse : Oui, et surtout pour ceux qui n'ont pas l'habitude de prendre la parole en groupe.

Composition du Conseil de Quartier :

- Nous ne sommes pas assez nombreux ce soir, de plus les résidents des zones pavillonnaires ne sont pas du tout représentés ici, ce n'est pas prématuré d'organiser les élections aujourd'hui ?

Réponse : Les membres auront un mandat pour une année, il faut bien commencer un jour. Le conseil pourra réfléchir à des actions, pour que le quartier soit plus largement représenté.

- En dehors des habitants, les entreprises privées peuvent-elles en faire partie ?

Réponse : Oui, et c'est au conseil de quartier de les inviter à vos prochaines réunions.

- Ce soir nous sommes peu nombreux, comment mobiliser plus de monde ?

Réponse : Pour vous donner l'exemple d'un projet en cours de réalisation, au cœur du quartier Gabriel Péri. En début d'année peu de monde s'intéressait au « Jardin Partagé » pour différentes raisons. Les trois habitants n'ont pas baissé les bras et ont cherché à convaincre leurs voisins. Aujourd'hui, avec leurs mobilisations et leurs convictions, d'autres personnes militent avec eux. Je ne vous dit pas qu'ils sont une centaine, mais en une année, on a pu constater un intéressement certain de nouvelles personnes.

- Si une personne souhaite se désister du conseil de quartier, pour laisser sa place, est-ce possible ?

Réponse : Rien dans le règlement ne l'en empêche. Le conseil s'organise en groupe ou en sous-groupe pour débattre ou mener des actions.

Moyens des conseils de quartier :

- Comment avez-vous reparti le budget des conseils de quartier ? A-t-il été réparti en fonction du nombre d'habitants par quartier ?

Réponse : Il sera voté prochainement par le conseil municipal. La volonté des élus est de pouvoir accompagner vos projets en fonction des besoins existants. Vous pouvez décider de faire intervenir dans votre quartier, un architecte ou un paysagiste pour y réaliser une étude.

- À vous entendre, tout sera financé ? Est-ce exact ?

Réponse : Le conseil municipal est le garant des dépenses publiques. A la demande des conseils de quartier, nous étudierons vos propositions.

- Quand les quinze membres seront élus, auront-ils les moyens pour le faire fonctionner ?

Réponse : C'est la volonté du conseil municipal de donner les moyens aux conseils de quartier de la ville :

- Humainement, par le service des Antennes de quartier et son agent de développement social en relation directe avec le trio.
- Matériellement, par la mise à disposition future d'outils de communication et de bureautique.
- Financièrement, par une enveloppe votée prochainement et indexée sur le budget annuel du service des Antennes de quartier.

La question des jeunes :

- Je peux vous donner un autre exemple de mobilisation :

Un groupe de locataires de l'office HLM, dont je fais partie, a forcé le bailleur à modifier les halls d'entrées de nos immeubles. Nous nous sommes organisés et nous avons mis en place une pétition signée par une cinquantaine de personnes. Le bailleur a cédé. Aujourd'hui, les jeunes, qui discutaient au pied de nos immeubles, se sont déplacés vers d'autres immeubles. J'invite les habitants à en faire de même, s'ils souhaitent résoudre certains problèmes.

Réponse : Le problème de la jeunesse est beaucoup plus complexe, il dépasse les frontières de Gentilly. Mais, c'est effectivement un exemple de mobilisation.

- Je peux également vous citer un autre exemple : le parc du côté du centre de loisirs primaire. Des jeunes passent la moitié de la nuit à discuter et faire du bruit. L'un d'entre eux m'a manqué de respect et d'autres ont brûlé le filet de but. Que faire ?

Réponse : Le collectif de quartier Reine Blanche peut essayer de renouer le dialogue avec ces jeunes. Pour votre prochaine rencontre, le thème abordé pourrait être « La parole des Jeunes et leur place dans le conseil de quartier ».

Relations entre les Conseils de Quartier et le Conseil Municipal :

- Quel sont les rapports entre le conseil de quartier et le conseil municipal ? Je pense qu'ils doivent être plus formalisés, non pas pour que les élus jouent un rôle de censeur, mais qu'il y ait un réel dialogue. Cela renforcera la crédibilité du conseil de quartier.

Réponse : Le collectif décide d'inviter ou non les élus.

- Pouvez-vous nous présenter les grands projets de ville existants ?

Réponse : Oui, vous pouvez demander à les consulter.

III. Composition du Collectif de la vie démocratique et citoyenne du quartier :

Membres du premier collège :

- Pascal PELLARDY pour l'amicale des locataires
- un représentant de la Fondation Vallée
- un représentant du conseil d'école de Gustave Courbet (en attente des élections)
- Raymonde KROP – conseil syndical de la Division Leclerc
- en attente d'une réponse de l'association VIVRE

Membres élus du deuxième collège :

- Latifa Sheikh Kadir
- Guy Niel
- Claude Bazile
- Claude Taccolini
- Robert Courier
- Marie Christine Pouder
- Evelyne Maoudj

Il a été décidé d'attendre la prochaine réunion du collectif de la vie démocratique et citoyenne afin d'y élire le trio, même s'il manque des personnes parmi les quinze membres.

La date choisie est le **LUNDI 9 OCTOBRE 2006 À 20h30** à la salle des Evénements Familiaux (Gymnase Maurice Baquet).